

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 24

chargée de l'examen du Postulat Mathias Paquier et crts « Un laboratoire d'innovation collaborative pour créer la ville de demain »

Présidence :	M. Eric Bettens	Les Vert·e·s
Membres présents :	M. Valéry BEAUD	Les Vert·e·s
	Mme Angélique CHATTON	Les Vert·e·s
	Mme Anna CROLE-REES	Libéral-Radical
	M. Louis DANA	Socialiste – Absent et remplacé
	M. Sébastien KESSLER	Socialiste - Remplaçant de M. Dana
	M. Henri KLUNGE	Libéral-Radical - Remplaçant de Mme Wild
	M. Mathias PAQUIER	Vert'libéraux
	Mme Patrizia MORI	UDC
	Mme Varuna MOSSIER	Socialiste
	Mme Paola RICHARD-DE PAOLIS	Socialiste
	M. Yvan SALZMANN	Socialiste
	Mme Diane WILD	Libéral-Radical – Absente et remplacée
Membres absents :	Mme Alix AUBERT	Ensemble à Gauche
	M. Jean-Pascal GENDRE	Libéral-Radical

Membres de l'administration communale :

- Mme Natacha Litzistorf, Directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture
- M. Jeremias Blaser, Secrétaire général LEA
- Mme Samira Dubart, Déléguée au développement durable, Secrétariat général LEA

Notes de séance : Mme Samira Dubart, que le soussigné tient à remercier pour la qualité du PV aussi précis que synthétique.

Lieu : Salle du Conseil Communal à l'Hôtel de ville

Date : Lundi 28 février 2022, 17h00 à 18h15

Le président ouvre la séance à 17h00 et donne la parole à Mme Natacha Litzistorf qui propose que chaque membre de l'administration se présente. Avant d'ouvrir la discussion générale, le président propose au postulant d'introduire et de préciser le contexte du postulat.

Préambule

Le postulant fait le constat d'une dynamique très active dans le milieu des start-up, et plus généralement de l'innovation et du monde de la recherche, sur le territoire lausannois. Cependant, la configuration parfois complexe de l'administration lausannoise ne rend pas aisé l'accès des start-up aux services concernés.

La difficulté de mise en lien entre le monde de l'innovation et les portes de l'administration est soulignée, alors même que la Ville déploie des politiques publiques très ambitieuses, notamment concernant le Plan climat, la politique énergétique ou encore la mobilité, et qu'il existe ainsi un important potentiel de collaboration entre les deux entités, afin de soutenir la transition vers la ville durable de demain.

Des solutions, telle une plateforme permettant de mettre en lien les entités concernées, ou encore un « guichet » d'entrée auprès de l'administration seraient des pistes intéressantes, afin de saisir l'opportunité de réunir les forces en présence en vue de soutenir l'atteinte des objectifs des politiques publiques adoptées.

Conseil communal de Lausanne

Discussion générale

Beaucoup de commentaires se rejoignant sur divers constats, le présent rapport propose la synthèse des principales positions échangées.

- A l'unanimité, les commissaires soulignent l'importance des apports du secteur de l'innovation, ainsi que la nécessité que toutes les parties, dont l'administration, puissent travailler ensemble et de manière efficiente.
- La grande majorité des commissaires souligne cependant le caractère très généraliste du postulat. Les éléments évoqués relèvent d'un cadre très large qui implique potentiellement une multitude de thématiques sectorielles, d'actions, de dispositifs et de processus qu'il conviendrait de définir plus précisément pour mieux appréhender la plausibilité des développements et des objectifs du postulat.
- Plusieurs commissaires notent qu'il existe déjà une importante quantité d'initiatives et de collaborations entre le secteur de l'innovation et de la recherche au sein de la Ville. Dans ce cas, il est suggéré, plutôt que de créer de nouveaux dispositifs, de renforcer l'existant, notamment en intensifiant les soutiens financiers.
- Dans cette perspective, il est également relevé à plusieurs reprises qu'il peut être contreproductif de générer d'éventuels nouveaux dispositifs, comme une plateforme collaborative, un « guichet » ou encore d'investir des moyens en ressources humaines et financiers, sans même avoir une idée claire du panorama des actions en cours au sein de l'administration concernant les collaborations entre les secteurs de l'innovation, de la recherche et les services de la Ville. Dans cette optique, la majorité des membres de la Commission souligne la pertinence d'établir un bilan des actions et collaborations en cours au sein de l'administration.
- La problématique ne doit pas se limiter aux start-up. L'innovation est également active au sein des PME, des entreprises plus importantes et potentiellement dans tout le tissu économique au sens large.
- La notion « d'innovation » telle qu'utilisée dans ce postulat mériterait d'être définie plus précisément, du point de vue étendue (quels en sont les secteurs concernés ?), qualification (quels indicateurs et critères d'évaluation permettraient de la définir ?) et applicabilité (à quelles typologies d'entités ce principe peut-il s'appliquer ?)
- Dans ce cadre également, deux interventions soulignent le risque de ne pas focaliser la notion d'innovation sur les aspects strictement technologiques ou/et financiers. En effet, la création de valeur ajoutée peut s'appliquer au-delà de ce seul périmètre, si l'on tient compte de certaines politiques publiques, comme le Plan RCD (Restauration collective durable), les mesures « Nature en ville » et bien d'autres, qui déploient des initiatives et des synergies innovantes et participatives avec le secteur économique, les associations et plus généralement la population.

Mme Natacha Litzistorf amène les points suivants en réponse aux échanges de la discussion générale.

- S'il est indéniable que tout le monde est en faveur de collaborations actives et efficaces entre diverses entités comme la recherche, l'administration, le secteur économique, les associations et la population, il se pose cependant la question des modalités de gouvernance dans ce genre de démarche.
Cette question est particulièrement critique au vu de l'importante transversalité de la thématique, de la diversité et du nombre d'acteurs potentiellement concernés.
Il conviendrait donc aussi de repenser le paradigme de gouvernance conventionnelle et les attributions de « leadership », au profit de modes de collaboration plus participatifs et synergiques.
- En complément au secteur de la recherche universitaire, la directrice soulève qu'il est important d'y rattacher également le réseau des HES, en l'occurrence particulièrement actif dans les applications de terrain.
- La problématique de la définition de la notion d'innovation et de son cadre d'application est aussi retenue comme un point à éclaircir, avant toute velléité de mise en œuvre de mesures complémentaires.

Conseil communal de Lausanne

- Il est confirmé que l'administration entretient depuis de nombreuses années une multitude de collaborations avec le secteur de la recherche et de l'innovation. Ce contexte implique une grande transversalité entre plusieurs, directions et services.

Il vrai qu'à ce stade, il est difficile d'être exhaustif sur les démarches en cours, c'est pourquoi, dans un premier temps, un état des lieux pourrait amener une meilleure visibilité et valorisation de l'existant, tout en permettant de faire un point de situation sur les forces, les faiblesses et les potentiels d'amélioration à exploiter.

Le projet « Interact¹ » est cité en exemple des efforts déployés pour renforcer les liens entre les secteurs de la recherche et de l'administration. « Interact » est né du constat que les collaborations entre Ville et Université de Lausanne reposaient essentiellement sur des relations interpersonnelles et ne bénéficiaient pas d'un soutien ou d'une valorisation institutionnels systématiques.

En 2014, un inventaire des initiatives conjointes entre membres ou services de l'UNIL et la Ville avait permis d'identifier une cinquantaine de projets très variés. Certains d'entre eux avaient alors été étudiés plus en détail afin de comprendre les modalités de collaboration, ainsi que les éventuels freins et les facteurs de succès.

- La Ville de Lausanne et l'UNIL sont membres depuis 2012 du réseau [EUniverCities](https://eunivercitiesnetwork.com/)², dont les membres sont obligatoirement des "tandems" ville + université, de taille moyenne. Par l'échange critique de bonnes pratiques, d'expériences et d'idées, ce réseau permet d'améliorer la coopération entre villes et universités et d'encourager le développement de partenariats innovants.

Conclusion

Pour faire écho aux membres de la Commission, le président souhaite une réponse relativement rapide au postulat, dans le cas où le Conseil Communal déciderait la prise en considération.

Le consensus dégagé fait acte du vœu d'établir un bilan de ce qui est réalisé et/ou en cours en matière d'innovation et de la promotion des liens entre l'administration et les secteurs de la recherche, de l'innovation et des start-up. Ce bilan doit permettre d'identifier les besoins en vue de la création en faveur de l'innovation collaborative et de la transition vers la ville de demain.

Conclusion de la commission :

La commission accepte la prise en considération de ce postulat par 9 oui, aucun non, 2 abstentions

Vœu : Établir un inventaire de ce qui est réalisé et/ou en cours en matière d'innovation et de la promotion des liens entre l'administration et les secteurs de la recherche, de l'innovation et des start-up, afin d'identifier les besoins en vue de la création d'un laboratoire d'innovation collaborative.

Vœu voté par la commission : 10 oui, aucun non, 1 abstention

Lausanne, le 2 mai 2022

Le rapporteur:
Eric Bettens



¹ <https://www.unil.ch/connect/fr/home/menuintst/projet-interact.html>

² <https://eunivercitiesnetwork.com/>